

# EXPERTISE FRANCE

**Adapt'Action**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

Appui à la mise en œuvre d'un système de suivi-  
évaluation (SSE) national  
pour le volet adaptation de la Contribution  
Déterminée au niveau National (CDN)  
au Sénégal

AVRIL 2020

## Table des matières

<b>1. CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
1.1 Présentation de la Facilité Adapt'Action .....	3
1.2 Contexte et enjeux du marché.....	4
1.3 Contexte national.....	5
<b>2. OBJET DU MARCHÉ</b> .....	<b>6</b>
2.1 Enjeux et défis .....	6
2.2 Objectifs de la prestation et résultats attendus .....	9
2.2.1 Objectif général .....	9
2.2.2 Sous-objectifs spécifiques .....	10
2.2.3 Résultats à atteindre .....	10
2.2.4 Activités .....	10
<b>3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS DEMANDEES</b> .....	<b>11</b>
3.1 SO1 – Appuyer l'élaboration du cadre logique, du cadre de suivi, des indicateurs et des documents de référence dans chaque secteur, au niveau transversal et au niveau national.....	11
3.2 SO2– Accompagner une phase de test à la fois pour tester les templates et les échanges de données ainsi qu'appuyer l'élaboration d'un premier reporting (rapport) pilote.....	13
3.3 SO3 : Sensibiliser pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique via une communication et/ou un partage de connaissance sur la mise en œuvre du système national de suivi et évaluation de la CDN.....	14
3.4 SO transversal – Accompagner la DEEC dans le renforcement des capacités de ses équipes et des ministères sectoriels en matière de SSE et d'adaptation au changement climatique (ACC) tout au long de ce processus .....	15
<b>4. LIVRABLES ET CALENDRIER D'EXECUTION</b> .....	<b>15</b>
CALENDRIER INDICATIF DES ETAPES ET DES LIVRABLES A SOUMETTRE :.....	15
<b>5. LANGUE DE TRAVAIL</b> .....	<b>16</b>
<b>6. PROFIL DES EXPERTS REQUIS</b> .....	<b>16</b>
6.1 Chef de mission – Spécialiste Gouvernance Climat, appui institutionnel et suivi-évaluation (Expert 1, Senior International) .....	17
6.2 Spécialistes en développement institutionnel, adaptation au changement climatique et suivi-évaluation (Experts 2 et 3, Senior national) .....	18
<b>7. CALENDRIER ET PILOTAGE DE LA PRESTATION</b> .....	<b>19</b>
7.1 Calendrier prévisionnel de la mission .....	19
7.2 Suivi des prestations / relations avec le prestataire.....	19
<b>8. VISIBILITE &amp; COMMUNICATION</b> .....	<b>19</b>
<b>9. EVALUATION</b> .....	<b>19</b>
<b>10. BUDGET DE LA PRESTATION</b> .....	<b>20</b>

# 1. CONTEXTE

## 1.1 Présentation de la Facilité Adapt'Action

Depuis 2017, la Facilité Adapt'Action financée par l'AFD accompagne 15 pays et organisations régionales partenaires à relever le défi de l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur le climat par la mise en œuvre des dimensions adaptation de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Petits Etats Insulaires en Développement, PMA et pays d'Afrique continentale, les partenaires de la Facilité sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques.

La Facilité Adapt'Action dispose d'un budget global de 30 millions d'euros pour une durée de 4 ans.

L'objectif de la Facilité Adapt'Action est:

- d'accompagner l'intégration du climat et de l'adaptation dans l'ensemble des politiques publiques ;
- d'accélérer les investissements en matière d'adaptation au changement climatique et leurs financements, en favorisant l'élaboration de projets et programmes structurants et qui puissent accéder à la finance climat internationale, auprès du Fonds vert pour le climat, de banques multilatérales, ou de banques de développement nationales, régionales et bilatérales (l'AFD notamment).

De manière transversale, Adapt'Action poursuit ces objectifs en s'inscrivant dans:

- un dialogue multi-acteurs continu (ministères, société civile, institutions universitaires et de recherche, partenaires techniques et financiers, secteur privé) et une dynamique intersectorielle ;
- une logique de co-construction avec les contreparties, les actions de la Facilité devant répondre aux besoins et priorités qu'elles expriment ;
- une approche s'inscrivant dans la durée, étudiant les impacts à long terme du changement climatique, proposant des actions d'adaptation aux impacts durables, et mettant l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- des trajectoires de développement résilient, conformément à la stratégie « 100% Accord de Paris » de l'AFD
- une volonté de complémentarité avec les actions de l'AFD et des autres partenaires techniques et financiers.
- une volonté de meilleure intégration des enjeux de genre dans les actions climat.

Les appuis apportés par la Facilité s'articulent autour de 3 axes complémentaires, menés en parallèle, en fonction des besoins spécifiques de chaque pays :

- Axe 1 : Appui à la gouvernance « climat », pour la mise en œuvre effective et le suivi de la CDN ;
- Axe 2 : Appui à une meilleure intégration des engagements de la CDN et des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques sectorielles ;
- Axe 3 : Appui à la préparation de projets et programmes dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, via la conduite d'études de pré-faisabilité, de faisabilité ou de vulnérabilité.

Suite à la signature d'une convention entre l'AFD et Expertise France, la maîtrise d'ouvrage de l'Axe 1 (gouvernance « climat) de la Facilité a été déléguée à Expertise France.

Des informations plus détaillées sur les activités d'Expertise France et son organisation se trouvent sur son site institutionnel : [www.expertisefrance.fr](http://www.expertisefrance.fr)

Les Axes 2 et 3 sont sous maîtrise d'ouvrage directe de l'AFD avec l'appui du bureau d'études TRANSTEC (UGP). Et concernent pour le Sénégal les appuis suivants :

- Secteur agriculture : Etude des vulnérabilités aux effets attendus du changement climatique dans les zones agro écologiques de la Vallée du fleuve Sénégal

- Secteur hydrique : Etude de faisabilité d'un projet de démonstration visant à améliorer de façon durable la zone de captage des forages de Pout au Sénégal

La coordinatrice régionale Grand Sahel de la Facilité Adapt'Action (Sénégal et Niger), basée à Dakar, accompagne la mise en œuvre et le suivi des activités définies dans le cadre des protocoles d'entente au Sénégal et Niger.

Un expert externe appuiera Expertise France dans le suivi de la prestation. Il s'assurera notamment de la bonne mise en œuvre du mandat et de la qualité des livrables.

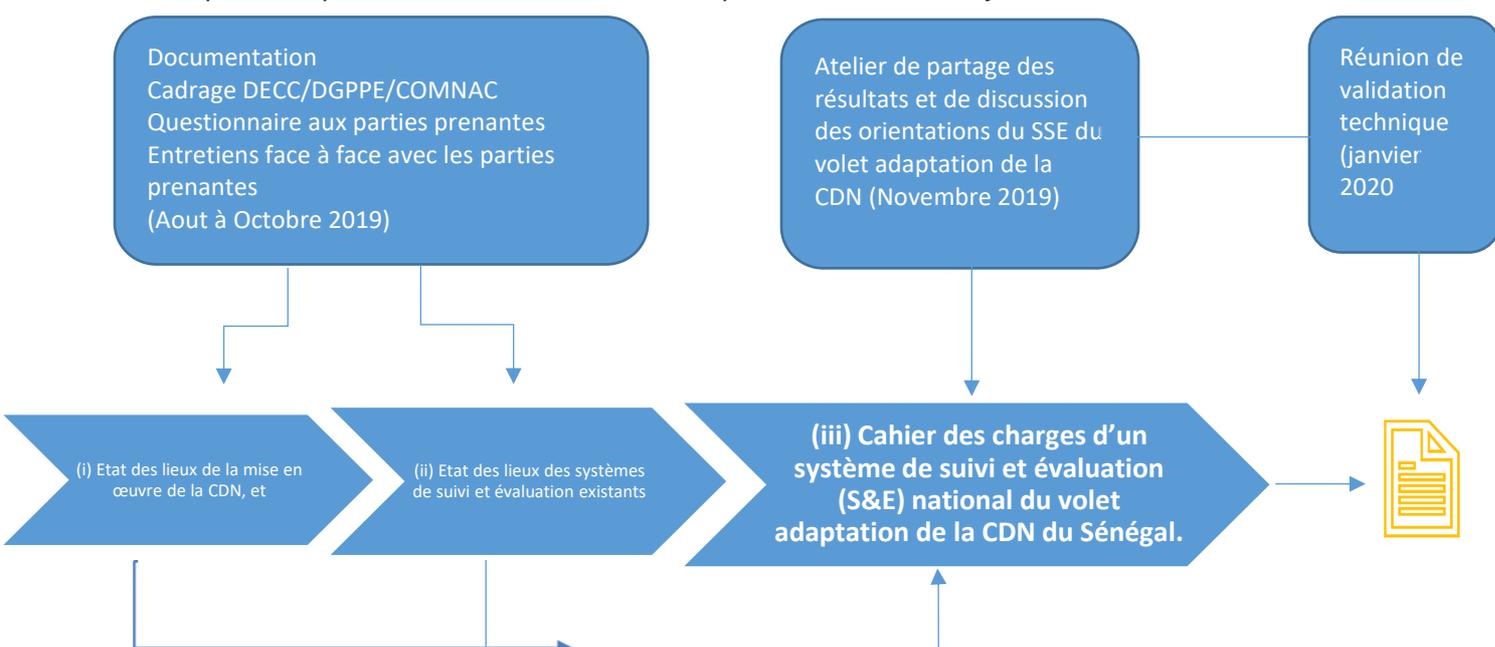
**Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 de la Facilité Adapt'Action, mis en œuvre par Expertise France**

## 1.2 Contexte et enjeux du marché

Le Sénégal fait partie des pays partenaires bénéficiant de la Facilité Adapt'Action.

Les objectifs de cet appui dans le cadre de l'axe 1 de la Facilité Adapt'Action découlent d'une première phase basée sur une démarche participative de co-construction d'un cahier des charges qui a défini les contours d'un système de suivi et évaluation national pour le volet adaptation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Cette première phase s'est déroulée en trois temps entre août 2019 et janvier 2020 selon le schéma suivant :



Le présent marché concerne la seconde phase de cet appui qui doit opérationnaliser ce système national de suivi et évaluation de la mise en œuvre du volet adaptation de la CDN au Sénégal.

### 1.3 Contexte national

Pays sahélien situé dans la partie la plus occidentale de l’Afrique, le Sénégal a une superficie de 196 712 km<sup>2</sup>. Il est limité au nord par la Mauritanie, à l’est par le Mali, au sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l’ouest par la Gambie, et par l’Océan Atlantique sur une façade de 500 km. Il s’agit d’un pays plat aux sols sablonneux ne dépassant pas 130 m d’altitude sauf à la frontière sud-est vers la Guinée. Trois fleuves traversent le pays d’est en ouest : le Sénégal (1700 km) au nord, la Gambie (750 km) et la Casamance (300 km) au sud. Sa population est estimée à environ 15,3 millions d’habitants en 2016/2017 ; selon le dernier recensement de 2013, environ un quart (23 %) des habitants du pays sont concentrés dans la Région de Dakar et 40 % vivent dans des zones urbaines.

Le Sénégal figure parmi les pays africains considérés comme étant très vulnérables aux impacts du changement climatique à cause de sa situation en zone sahélienne et côtière dans un contexte complexe de développement socio-économique et environnemental (GIEC, 2014 ; McSweeney et al., 2017). Quatre paramètres clés que sont les précipitations, la température, l’élévation du niveau de la mer et les événements extrêmes qui déterminent les caractéristiques climatiques actuelles et futures permettent d’appréhender cette vulnérabilité aux effets du réchauffement global du climat (Sagna et al., 2015). Le capital naturel et humain du Sénégal est particulièrement impacté par la forte variabilité du climat et les événements extrêmes devenus fréquents, en raison de la fragilité et sensibilité de son économie aux facteurs climatiques (USAID, 2017 ; Baarsch et al., 2017).

Après avoir produit sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) en septembre 2015 et ratifié l’accord de Paris en septembre 2016, le Sénégal finalise aujourd’hui sa contribution déterminée au niveau national (CDN), afin notamment d’y intégrer la mise en place des mécanismes de transparence dans la gestion des hydrocarbures. La CDN s’inscrit dans le cadre de la stratégie de développement du pays (PSE) et présente des objectifs inconditionnels (réduction de 4 % des émissions en 2025 et de 5 % en 2030, et politiques d’adaptation déclinées dans 8 secteurs cibles les plus vulnérables, notamment les secteurs de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche, de la santé, des ressources en eau et des inondations, de la biodiversité et de la zone côtière) et des objectifs conditionnels (réduction de 11 % des émissions en 2025 et de 16 % en 2030), pour un coût total estimé de plus de 20 Md\$.

Le gouvernement du Sénégal a par ailleurs rappelé à plusieurs reprises<sup>1</sup> que l’une de ses priorités était la sauvegarde de l’environnement et des écosystèmes au regard des effets attendus du changement climatique. Le défi de l’État du Sénégal est d’accélérer l’opérationnalisation de ses engagements au regard de l’accord de Paris sur le climat, en termes de pilotage et de rapportage de la mise en œuvre de la CDN, d’intégration des enjeux climat dans ses stratégies et programmes sectoriels, et de déclinaison dans des actions et projets de terrain.

---

<sup>1</sup> Discours adressé à la Nation du 31 décembre 2018, discours d’investiture du 3 avril 2019.

## 2. OBJET DU MARCHÉ

Ce marché sera attribué à un Consultant, avec une équipe composée d'un expert international et de deux experts nationaux, à la suite d'une procédure d'appel d'offres suivant les modalités de passation des marchés propres à Expertise France (EF). Le Consultant ainsi recruté par Expertise France sera en appui à la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), et sera payé directement par EF sur la base de la soumission de rapports et livrables qui seront conjointement validés par EF et les autorités sénégalaises.

### 2.1 Enjeux et défis

Au Sénégal, le cadre national de mise en œuvre des politiques climatiques et d'adaptation est celui préconisé par la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) afin de prendre en charge la synergie avec les autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ayant des incidences sur le climat (PANA, 2006).

Ainsi, au Sénégal, le cadre institutionnel de suivi des engagements pris en vertu des orientations de la CCNUCC est composé de :

- la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), assure le point focal de la CCNUCC et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Par ailleurs, la DEEC assure la gouvernance climatique à travers ses rôles d'Autorité Nationale Désignée (AND), du Mécanisme de Développement Propre (MDP), du Fonds d'adaptation (FA), du fonds vert climat (FVC) ;
- le Comité National Changements Climatiques (COMNAC) créé par arrêté ministériel n°1220 du 07 mars 2003 et institué par décret n° 2011-1689 du 3 octobre 2011 qui est un cadre fédérant tous les acteurs impliqués dans les questions relatives aux changements climatiques (services techniques administratifs, secteur privé, ONGs, société civile, structures de recherche, Universités, partenaires techniques et financiers, collectivités locales, etc.). Ce comité joue un rôle essentiel de conseil scientifique et technique, de formation, de sensibilisation, de suivi et de coordination des activités exécutées dans le cadre de la mise en œuvre de la convention. Au niveau déconcentré, il a mis en place les comités régionaux changements climatiques (COMRECC) pour meilleure déclinaison de ses politiques et actions au niveau des régions ;
- l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) assure le point focal du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) ;
- le Centre de Suivi Ecologique (CSE) entité nationale de mise en œuvre du Fonds d'Adaptation (FA) et du Fonds Vert Climat (FVC);
- le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Energies Renouvelables (CERER) joue le rôle d'autorité nationale désignée pour le mécanisme de transfert de technologies de la CCNUCC.

Par ailleurs, il est prévu que ce cadre national de mise en œuvre des politiques climatiques et d'adaptation du Sénégal s'appuie sur des comités sectoriels (agriculture, ressource en eau, élevage, pêche, santé, zones côtières, infrastructures, biodiversité, GRC) qui assurent la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets et programmes de résilience climatique (DEEC-MEDD, 2015b).

Ainsi, sous la tutelle de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et de la Direction générale de la Coopération, des Financements Extérieurs et du Développement du Secteur privé (DGCEDSP) du Ministère de l'Economie, du Plan, et de la Coopération, les départements ministériels, les directions nationales, les agences et les offices mettent en œuvre dans leurs secteurs respectifs des projets d'adaptation prévus dans le cadre de la CDN.

Cependant, même si la DEEC est l'organe de coordination des politiques d'adaptation, l'approche sectorielle dans la conception et la mise en œuvre de projets climatiques fait qu'il est difficile d'avoir une vue globale (cartographie) des programmes, des institutions, des réalisations et des résultats obtenus. Il n'existe à ce jour pas de dispositif national de suivi de tous les projets d'adaptation à l'échelle nationale. Des cadres de suivi-évaluation sont généralement intégrés dans les projets climatiques mais le renseignement des réalisations, des résultats et des indicateurs est encore peu approprié par rapport aux Directives proposées dans le cadre de l'accord de Paris.

Il est ainsi difficile d'avoir une vue des progrès accomplis en termes d'adaptation dans les différents secteurs en l'absence de système national de suivi qui permettrait d'agrèger les indicateurs d'opérationnalisation ou de résultats des différents projets. En d'autres termes, il n'existe pas de cadre de résultat « adaptation » multisectoriel, avec des indicateurs de mise en œuvre, qui soit informé par les projets mis en œuvre, et qui permette de répondre aux besoins de reporting nationaux et internationaux, actuel et futurs (notamment sur le volet adaptation).

L'atelier national qui s'est déroulé en septembre 2015, présidé par le Ministre de l'Environnement et du Développement durable a permis de valider des engagements précis de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) pour le Sénégal à l'horizon 2035. La CPDN a été adoptée au Conseil des ministres du 16 septembre 2015. Conformément au processus de mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Sénégal s'est engagé dans le processus de révision de sa CPDN. Le processus de transformation de la CPDN (document d'intention) en CDN (document engageant) ayant été conduit en 2019, la démarche proposée dans le cadre du présent appui s'appuiera à la fois sur la CDN révisée et sur les CDNs sectorielles adaptation telles que disponibles en 2020<sup>2</sup>.

L'une des recommandations issues de la phase 1 de cet appui propose que le système national de suivi et évaluation réponde à la structure de la CDN adaptation du Sénégal qui se singularise par une approche sectorielle, complétée par une dimension transversale.

De façon générale, le volet adaptation de la CDN vise à réduire la vulnérabilité face aux effets du changement climatique qui affectent directement ou indirectement le pays et qui pourrait empêcher l'atteinte des objectifs de développement énoncés notamment dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).

La partie sur l'adaptation de la CDN présente :

- D'une part, **les objectifs sectoriels de l'adaptation** sachant qu'à ce jour, les objectifs sectoriels de la CPDN ont été remplacés par les objectifs et des plans d'actions (projets/programmes) qui sont maintenant inclus dans les CDNs sectorielles adaptation qui portent sur les 8 domaines suivants : Agriculture, Elevage, Pêche, Santé, Eau, Biodiversité, Littoral et Inondations.

---

<sup>2</sup> La CDN a été validée techniquement fin 2019, elle reprend les principaux éléments des CDNs sectorielles, dans un exercice de compilation. Les prochaines étapes (qui devraient avoir lieu en 2020) sont la validation au plus haut niveau politique national puis la transmission du document officiel au secrétariat de la CCNUCC. Pour mémoire, les CDNs ont, dans le cadre de l'Accord de Paris, vocation à être mises à jour tous les 5 ans.

- D'autre part, **des objectifs transversaux pour la mise en œuvre de l'adaptation**. La mise à jour de ces éléments n'étant pas encore disponible, il est opportun de se baser sur ce qui est inscrit dans la CPDN et qui peut être regroupé en 4 domaines :
  - o Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la formulation et la programmation des politiques de développement ;
  - o Mettre en place un système de suivi évaluation de la CDN ;
  - o Maitriser le cadre réglementaire et les moyens de mise en œuvre des engagements ;
  - o Elaborer une stratégie de communication orientée « citoyens » et « décideurs ».

A travers le système de suivi-évaluation (SSE) national de l'adaptation, les parties prenantes engagées dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation contenues dans la CDN disposeront d'un cadre de référence co-construit et unifié qui renseignera de manière régulière sur les performances et les progrès accomplis vers les objectifs transversaux et sectoriels.

A travers ce système, les parties prenantes seront à la fois des fournisseurs de données et également des bénéficiaires du système.

Les attentes exprimées par les parties prenantes en la matière sont :

De façon générale et pour l'ensemble des parties prenantes (y compris l'Etat et les PTF):

- Bénéficier des apports des évaluations des actions effectivement menées concernant l'adaptation au CC pour améliorer/faire évoluer les objectifs stratégiques et politiques, les projets ou actions futures en la matière et tirer des leçons des expériences pour ajuster dans le plus long terme les politiques et programmes d'adaptation au changement climatique (ACC) ;
- S'approprier la problématique du changement climatique, ainsi que produire et capitaliser la connaissance et faciliter l'apprentissage en matière d'adaptation aux CC ;
- Accéder aux données des autres acteurs de la CDN et connaître le niveau de réalisation des objectifs des différents secteurs/domaines aux différents niveaux ainsi que situer la contribution de son secteur par rapport aux progrès globaux en matière d'adaptation.

Spécifiquement pour les ministères sectoriels et transversaux :

- Améliorer les SSE sectoriels et transversaux existants et accompagner les acteurs sectoriels et transversaux dans la définition des indicateurs

Spécifiquement pour le monde de la recherche :

- Disposer des données/informations/statistiques appropriées et de meilleure qualité ;
- Orienter les méthodologies et les choix de sujets de recherches en matière d'adaptation au changement climatique (ACC).

Spécifiquement pour les collectivités territoriales :

- Disposer d'un outil de plaidoyer et de mobilisation des ressources

Spécifiquement pour la société civile :

- Disposer d'un outil générant des informations utiles au plaidoyer envers les acteurs non-étatiques
- Disposer d'un outil permettant de mieux faire remonter et prendre en compte les contributions et résultats des interventions des organisations communautaires et des groupes spécifiques (ex. : femmes, jeunes, population vulnérable, organisations professionnelles, etc)

Dans ce contexte, un accompagnement à l'opérationnalisation d'un système national de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la CDN du Sénégal dans le cadre de l'axe 1 de la Facilité Adapt'Action, est proposé afin de répondre à ces défis de gouvernance « climat ».

## 2.2 Objectifs de la prestation et résultats attendus

### 2.2.1 Objectif général

Expertise France recherche une équipe composée d'un expert international et de deux experts nationaux pour accompagner la DEEC dans l'opérationnalisation du **système national de suivi et évaluation de la mise en œuvre du volet adaptation de la CDN** dont les contours ont été définis lors de la phase 1 **tout en renforçant simultanément les capacités des ministères sectoriels** dans le domaine de l'adaptation et de son suivi.

Le système national de suivi et évaluation à construire doit répondre au besoin de suivre les progrès accomplis par rapport aux objectifs généraux de la CDN, eux-mêmes résultants de l'atteinte d'objectifs transversaux structurants et d'objectifs stratégiques spécifiques au niveau des secteurs (CDN Sectorielles). Il doit aussi clairement montrer le lien entre les actions d'adaptation au changement climatique (ACC) et les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) et, au-delà, avec le PSE. Il doit également servir le suivi des objectifs définis au niveau international (Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique – CCNUCC, Agenda 2030-ODD 13, Accords de Sendai, Agenda 2063 de l'Union Africaine...) pour lesquels le Sénégal s'est engagé.

L'objectif général du SSE national du volet adaptation de la CDN est donc triple :

- Permettre de façon spécifique d'assurer la bonne gestion et coordination des Plans, Programmes, Projets (PPP) répondant aux objectifs de la CDN ;
- Permettre un reporting synthétique agrégé au niveau national, notamment pour le dialogue de haut niveau annuel ;
- Permettre un reporting international sur l'adaptation (CCNUCC).

L'option clairement retenue dans le cadre du SSE de la CDN adaptation du Sénégal est **d'intégrer le suivi évaluation de l'adaptation au changement climatique (ACC) au niveau sectoriel dans les SSE existants**. L'intention étant que le suivi au niveau national s'appuie sur les informations fournies par les niveaux sectoriels qui pourront être agrégées et complétées par des informations provenant de systèmes de suivi transversaux (socioéconomiques, climatiques, etc). Le SSE de la CDN adaptation cherche donc **à relier entre eux plusieurs dispositifs de suivi-évaluation existants et opérant à différents niveaux de décisions**. Ils doivent être intégrés et se renforcer mutuellement. Cela suppose une co-construction par les parties prenantes, ce qui amène à la **nécessité d'une concertation nationale autour de la transposition de chacune des CDN sectorielles dans un cadre relativement harmonisé**. Ces cadres sectoriels doivent ensuite être chapotés par un cadre de suivi des actions menées au niveau transversal. En parallèle, la démarche devra permettre de définir des schémas de fonctionnement des SSE sectoriels et du SSE national. Une démarche participative et des discussions entre les parties prenantes sont donc incontournables pour construire le SSE du volet adaptation de la CDN.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la facilité Adapt'Action au Sénégal, des appuis permettant l'intégration sectorielle de l'adaptation sont en cours notamment dans le secteur de l'agriculture et dans le secteur de la sécurité hydrique. Des synergies seront recherchées avec les parties prenantes sectorielles (dont la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du

Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) ou la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES)) qui bénéficient de ces appuis pour renforcer la cohérence de l'ensemble des appuis accompagnés par la facilité Adapt'Action. Cette recherche de synergie devra également être développée avec les principaux PTF (tels la FAO, la GIZ, le PNUD, DUE, etc) appuyant des processus en lien avec l'adaptation au changement climatiques au Sénégal.

**Il est donc recommandé de considérer la construction du SSE comme un processus participatif qui permet, non seulement d'élaborer un cadre de suivi, mais aussi de renforcer les capacités des parties prenantes en matière de SSE et d'adaptation au changement climatique (ACC).**

### 2.2.2 Sous-objectifs spécifiques

De façon spécifique, cette équipe devra réaliser les sous-objectifs suivants :

- **SO1** : Appuyer, dans le cadre du volet adaptation de la CDN, l'élaboration du cadre logique, du cadre de suivi, des indicateurs et des documents de référence dans chaque secteur, au niveau transversal et au niveau national ;
- **SO2** : Accompagner une phase de test à la fois pour tester les templates et les échanges de données ainsi qu'appuyer l'élaboration d'un premier reporting (rapport) pilote ;
- **SO3** : Sensibiliser les parties prenantes à l'intégration de l'adaptation au changement climatique via une communication et/ou un partage de connaissance sur la mise en œuvre du système national de suivi et évaluation de la CDN.

**SO transversal** : Accompagner la DEEC dans le renforcement des capacités de ses équipes et des ministères sectoriels en matière de SSE et d'adaptation au changement climatique (ACC) tout au long de ce processus.

### 2.2.3 Résultats à atteindre

Les principaux résultats attendus, en lien avec les sous-objectifs précédemment indiqués, sont les suivants :

- **Résultat 1**: Un cadre de suivi, des indicateurs, les documents de référence au niveau transversal et au niveau national de chaque secteur et au niveau agrégé sont conjointement définis et réalisés avec les autorités sénégalaises, dans le cadre du volet adaptation de la CDN ;
- **Résultat 2**: Une phase de test à la fois pour tester les templates et les échanges de données est conjointement réalisée avec les autorités sénégalaises ;
- **Résultat 3**: Un premier reporting (rapport) pilote est co-élaboré ;
- **Résultat 4** : Les capacités des équipes de la DECC et des ministères sectoriels en matière de SSE et d'adaptation au changement climatique (ACC) sont renforcées tout au long de ce processus.
- **Résultat 5** : Trois produits de communication et/ou de partage des connaissances pour assurer une diffusion des résultats et leçons apprises quant au système national de suivi et évaluation du volet adaptation de la CDN, sont disponibles.

### 2.2.4 Activités

- Proposition d'un cadre de suivi basé sur la réalisation des cadres logiques pour chaque secteur et au niveau agrégé ;
- Sélection des indicateurs au niveau des secteurs ainsi qu'une sélection restreinte pour le suivi agrégé de la CDN adaptation ;
- Elaboration des fiches métadonnées pour chacun des indicateurs sélectionnés ;

- Elaboration des modèles de collectes de données et des fiches techniques explicatives qui seront ensuite utilisés par les ministères sectoriels pour transmettre les informations à la DEEC ;
- Elaboration d'un outil d'agrégation des données à construire au niveau de la DEEC pour compiler, vérifier et agréger l'information centralisée ;
- Réalisation d'un manuel du SSE de la CDN adaptation ;
- Test des outils et des échanges de données ;
- Elaboration d'un premier reporting (rapport) pilote ;
- Elaboration de trois supports de communication et/ou de partage des connaissances pour assurer une diffusion des résultats et leçons apprises quant au système national de suivi et évaluation du volet adaptation de la CDN.
- Intégration d'appui en renforcement de capacités des équipes de la DEEC et des ministères sectoriels en matière de SSE et d'adaptation au changement climatique (ACC) tout au long du processus.

### 3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS DEMANDEES

Les différentes activités suivantes seront à déployer :

#### 3.1 SO1 – Appuyer l'élaboration du cadre logique, du cadre de suivi, des indicateurs et des documents de référence dans chaque secteur, au niveau transversal et au niveau national

L'approche recommandée dans la phase 1 repose sur un système de suivi-évaluation du « cadre logique » (parfois appelé cadre de résultats ou diagramme logique d'impacts).

Ce cadre à l'avantage d'être couramment utilisé par les différents acteurs nationaux (Ministères et autres institutions), largement recommandé au niveau international et fréquemment utilisé par les PTF. Il répond directement à la logique de la gestion axée sur les résultats qui est adoptée par le PSE, et il est connu des cellules de planification et évaluation des ministères sectoriels (CEP). Ce cadre est donc totalement compatible avec les SSE existants.

L'approche préconisée est facilement adaptable aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et elle est flexible au sens où, si un nouveau domaine d'adaptation devait être pris en compte (ou disparaître) dans les réflexions politiques, il serait facilement intégrable dans le système (ou au contraire effaçable).

- a. Co-construction d'un cadre de suivi harmonisé (autant que possible) pour chaque secteur et un cadre agrégé intégrateur

Le contexte de construction du SSE de la CDN adaptation est favorable à l'utilisation du cadre logique car il permet de répondre de façon méthodique au besoin central de construire, pour chaque CDN sectorielle ainsi que pour les objectifs/actions transversaux, un cadre d'analyse permettant de rendre « monitorable » (et donc évaluable) la politique/stratégie définie. Les cadres sectoriels, associés au cadre transversal, formeront le cadre logique de la CDN dans son ensemble.

Les CDN sectorielles représentent les théories du changement qui sont validées et qui doivent servir de référence au SSE. La reformulation des stratégies de réponse définies dans les CDN sous la forme de cadres logiques devra permettre de formaliser et clarifier les finalités globales et sectorielles de la politique d'adaptation, les objectifs et les orientations tant stratégiques qu'opérationnels et les grandes lignes d'actions associées (elles-mêmes se matérialisant par des projets concrets).

Dans le cadre de la construction du SSE, ces éléments ont été validés dans le cahier des charges par les parties prenantes. L'exercice restant à effectuer impérativement est de **passer de la stratégie d'adaptation (représentée dans la CDN) à la formulation du cadre de suivi évaluation de la politique d'adaptation qui doit être développé en cohérence avec la mise en œuvre de la phase 2 du PSE.**

Cet exercice devra s'effectuer **au niveau sectoriel** en prenant en considération **la CDN sectorielle et la CDN globale, ainsi qu'au niveau agrégé.** Le cadre à définir doit répondre au souci de mieux définir l'adaptation au Sénégal telle que décrite dans la CDN, et ainsi permettre de sélectionner des indicateurs pertinents.

Note concernant le processus de conception des cadres d'analyse :

Dans une situation idéale, où les ministères sectoriels se seraient parfaitement appropriés (i) la CDN adaptation, (ii) le concept d'adaptation, (iii) les SSE d'adaptation et (iv) auraient défini leurs SSE respectifs en parfaite harmonie avec le Cadre Harmonisé de Suivi-Evaluation des politiques publiques (CASE), le rôle de la DEEC dans le processus de conception des cadres serait mineur. Néanmoins, les diagnostics effectués dans le cadre de la première phase de cet appui montrent une réalité opposée à cette situation. Ainsi, **pour que la DEEC soit en mesure de construire un SSE agrégé de la CDN adaptation (dont la structure se fonde sur une approche sectorielle), il est crucial qu'elle accompagne étroitement les ministères sectoriels.**

Dans l'idéal, et dans un souci de cohérence, d'intégration et d'harmonisation, la DEEC travaillera en étroite collaboration avec chaque secteur pour établir (en fonction de l'avancement de chaque secteur) les cadres de suivi pour chacun des secteurs. Les secteurs doivent être impliqués dans la mesure où dans certain cas, la définition des cadres nécessitera des clarifications/précisions que seuls les ministères, experts dans leurs domaines, peuvent apporter. En outre, le cadre en question fournira la base nécessaire à la **sélection d'indicateurs pertinents et à leur priorisation.**

De son côté, la DEEC travaillera en parallèle sur le cadre de suivi des objectifs et actions transversaux de la CDN adaptation et sur le cadre agrégé.

b. Co-élaboration du manuel de cadrage du SSE national de la CDN adaptation

Le fonctionnement du système doit s'appuyer sur une documentation claire et un certain nombre d'outils, en particulier, un manuel de cadrage du suivi pour chaque secteur et pour le suivi transversal.

c. Appui à la sélection des indicateurs

La définition du cadre de suivi permettra d'identifier les indicateurs pertinents, chaque secteur devant pouvoir définir ses propres indicateurs détaillés couvrant les différents niveaux d'intervention (les inputs, les outputs, les outcomes et les impacts de leurs politiques/Programmes/Projets)<sup>3</sup>. La dimension genre étant mentionnée dans la CDN, elle devra apparaître au niveau de certains indicateurs.

Comme pour la préparation des cadres de suivi, dans l'idéal, la DEEC devrait travailler en étroite collaboration avec chacun des secteurs pour le choix des indicateurs au regard de la question spécifique de l'adaptation. Une mise en commun des cadres de suivi et des indicateurs sectoriels sera alors nécessaire ainsi qu'un partage des indicateurs transversaux et agrégés avec l'ensemble des acteurs. La démarche participative est importante pour assurer une appropriation et une implication de chacun des fournisseurs d'information.

De son côté, la DEEC devra sélectionner des indicateurs permettant le suivi des actions transversales. En outre, un travail spécifique avec les institutions telles que le Bureau Opérationnel de Suivi (BOS) du PSE et le Ministère du Budget pourra permettre d'identifier dans des SSE performants existants les éléments clefs de l'adaptation. En complément, l'information en provenance des collectivités territoriales devra être collectée progressivement auprès des DREEC directement par la DEEC.

---

<sup>3</sup> Les critères « SMART » habituels doivent être utilisés tout au long du processus de sélection des indicateurs.

En outre, l'exercice devra tenir compte de la nouveauté du sujet et des innovations nécessaires en matière de métrique de l'adaptation, les discussions internationales et les réflexions universitaires. En effet, qualifier de façon quantitative et agrégée la vulnérabilité et son évolution reste, par nature, compliqué. Il s'agit de faire intervenir des méthodes qui combinent des informations climatiques et socioéconomiques. Prendre en compte certains éléments relevant de la recherche, impliquer des partenaires universitaires et statisticiens experts, paraissent pertinents pour développer une meilleure connaissance des processus et contribuer à améliorer dans la durée la qualité du SSE. Enfin l'exercice doit aussi permettre de faire ressortir les besoins qui resteront à couvrir pour le bon fonctionnement du SSE.

d. Appui à l'élaboration des fiches métadonnées pour chacun des indicateurs sélectionnés

Les indicateurs doivent systématiquement être accompagnés de métadonnées définissant le raisonnement, la méthode de calcul, les définitions et les sources de données à utiliser.

Il s'agit d'un élément crucial pour, d'une part, assurer la qualité et l'harmonisation des informations, et pour s'assurer, d'autre part, que les indicateurs sont interprétés correctement par les analystes. **Chaque indicateur doit être accompagné d'une fiche méthodologique.**

e. Appui à l'élaboration d'un modèle de collecte des indicateurs

Dans la mesure où les ministères sectoriels doivent rapporter à la DEEC qui a pour mission de gérer le registre national de mise en œuvre de la CDN, un modèle de collecte des indicateurs devra être créé. Il devra être directement associé aux métadonnées mentionnées ci-dessus et devra aider les ministères sectoriels à faire leur reporting.

Les acteurs qui seront amenés à utiliser le modèle devront être impérativement formés à son utilisation.

f. Appui à l'élaboration des outils d'agrégation des informations sectorielles

La DEEC devrait recevoir de la part des ministères sectoriels des informations qu'il faudra vérifier (qualité) et agréger. Un outil (*template*) d'agrégation et une liste de règles de contrôle de qualité et de procédure de vérification pourront être utiles pour garantir la crédibilité de l'ensemble du système. Le *template* d'agrégation devra refléter le tableau de bord pour le suivi de la CDN adaptation.

Ces templates forment des outils à part entière de collecte, de contrôle et d'agrégation des indicateurs et des informations.

De nombreux outils plus ou moins complexes peuvent être envisagés, mais il convient de garder en tête les moyens disponibles pour gérer le système national de suivi-évaluation.

### 3.2 SO2– Accompagner une phase de test à la fois pour tester les templates et les échanges de données ainsi qu'appuyer l'élaboration d'un premier reporting (rapport) pilote

Une fois le SSE défini avec l'ensemble des acteurs, les indicateurs sélectionnés, les métadonnées élaborées et validées, les outils et *templates* validés, les acteurs formés à leur utilisation, le système sera censé être opérationnel.

Néanmoins, l'expérience montre qu'une phase de test est toujours nécessaire. Il s'agit aussi d'une précaution importante pour éviter que ne surgissent des problèmes non identifiés lors du premier échancier de collecte qui doit déboucher sur une communication politique à haut niveau. C'est aussi une manière de compléter et de renforcer la formation des acteurs impliqués (apprentissage par la pratique). Il s'agira donc de mettre en œuvre un test impliquant tous les acteurs qui permettra de procéder à une collecte des données de référence auprès de l'ensemble des acteurs et de faire un débriefing général. Le processus possède l'avantage non

seulement de corriger les éléments nécessaires, mais aussi de disposer dès le premier exercice de reporting de données de référence (couvrant, par exemple, la période à partir de l'année de référence qui prendrait en compte la compilation des différentes situations de référence).

L'accompagnement à l'élaboration d'un premier reporting (rapport pilote) sera réalisé.

### 3.3 SO3 - Sensibiliser pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique via une communication et/ou un partage de connaissance sur la mise en œuvre du système national de suivi et évaluation de la CDN.

Sur le volet capitalisation et/ou communication, les tâches suivantes seront demandées au Consultant :

#### **Tâche 1. Capitalisation opérationnelle sur la mise en œuvre de l'appui**

Tout au cours de l'appui, le Consultant prendra note des contraintes et difficultés rencontrées, des solutions trouvées, des leçons apprises et bonnes pratiques développées dans la mise en œuvre des activités. Ces points seront résumés dans un bref rapport de capitalisation opérationnelle, remis en fin d'appui<sup>4</sup>.

#### **Tâche 2. Communication sur les réalisations de l'appui, et partage des connaissances développées**

Plusieurs supports de communication sur l'appui et/ou de partage des connaissances produites seront développés par le Consultant, pour assurer une diffusion des résultats et leçons apprises de l'appui auprès de l'Etat partenaire, en interne au niveau de la Facilité Adapt'Action, et auprès des acteurs internationaux engagés dans l'adaptation au changement climatique.

Pour alimenter la présentation graphique de ces supports (et des différents rapports de l'appui), il sera demandé au Consultant de constituer une bibliothèque d'une vingtaine de photographies au minimum, prises au cours de la mise en œuvre des activités.

Ces photographies feront partie des livrables à remettre par le Consultant dans le cadre du marché. Des photographies de qualité sont attendues, au niveau technique (résolution, lumière, cadrage ...), esthétique (favoriser des images positives, etc.), et de leur pertinence pour illustrer l'appui.

Les supports suivants seront produits par le Consultant :

- Un article/interview pour publication web<sup>5</sup>
- Un document didactique de 4 pages pour valoriser l'appui et permettre aux décideurs et aux acteurs du SSE de bien comprendre les enjeux et les atouts d'un SSE au regard des engagements à l'Accord de Paris sur le climat<sup>6</sup>
- Une infographie afin d'illustrer et/ou de compléter le document didactique<sup>7</sup>

---

<sup>4</sup> Destiné à capitaliser l'expérience de mise en œuvre de l'appui, pour la mise en œuvre d'activités futures, ce rapport décrira :

- Les difficultés et contraintes rencontrées dans la conduite des activités
- Les solutions trouvées, bonnes pratiques développées et leçons apprises
- Une évaluation de l'appui, sur la base d'indicateurs et cibles définis dans le rapport de démarrage, et du travail de suivi/évaluation mené tout au long de la mise en œuvre. Cette section analysera les résultats atteints, et la différence éventuelle avec les cibles initialement visées.
- Des conclusions et recommandations pour la mise en œuvre de futurs appuis similaires.

<sup>5</sup> Le Consultant rédigera un article, ou conduira une interview de partie prenante, pour publication sur le site du MEDD, autres sites institutionnels sénégalais, site d'Expertise France, AFD ou des plateformes de partage de connaissance sur l'adaptation. D'une longueur de deux pages maximum, cet article/interview traitera de l'appui ou d'un sujet précis en lien avec l'appui, déterminé en dialogue avec la coordinatrice régionale Adapt'Action, le MEDD et Expertise France.

<sup>6</sup> Ce document, au format A4/A5, sera établi en dialogue avec la coordinatrice régionale Adapt'Action, le MEDD et Expertise France et sera diffusé en 200 exemplaires en langue française, qui seront remis à Expertise France et à la contrepartie sénégalaise, qui disposeront également d'une version finale et éditée sous format numérique. Le document devra respecter la charte graphique de la Facilité Adapt'Action qui sera fourni au Consultant.

<sup>7</sup> L'infographie pourra être incluse dans le document didactique et illustrera avec des chiffres, statistiques etc la construction du SSE, notamment son aspect participatif et inclusif. L'infographie est aussi destinée à un partage sur les réseaux sociaux. La thématique précise de l'infographie sera déterminée au cours de l'appui, en dialogue avec le coordinateur régional Adapt'Action, le MEDD et Expertise France.

### 3.4 SO transversal – Accompagner la DEEC dans le renforcement des capacités de ses équipes et des ministères sectoriels en matière de SSE et d’adaptation au changement climatique (ACC) tout au long de ce processus

Afin de garantir que le SSE devienne opérationnel, il conviendra d’assurer un support auprès de chaque ministère sectoriel afin de s’assurer qu’ils disposent des guidelines/manuels (incluant des orientations communes à tous les secteurs et spécifiques à chacun d’eux), procédures, formations et équipement adéquats pour effectuer le travail. Le consultant devra dans son offre proposer une démarche permettant ce renforcement des capacités intégré au processus.

La dimension « genre » devra être prise en compte dans le cadre de la réalisation de chacune des activités et tâches ci-dessus présentées, et ainsi développée dans l’offre technique du groupement soumissionnaire.

## 4. LIVRABLES ET CALENDRIER D’EXECUTION

Bien que différents livrables soient à produire par le Consultant, dont des rapports, des documents spécifiques à chaque sous-objectif et des ateliers de concertation, c’est avant tout un appui technique rapproché, prenant la forme de renforcement des capacités, auprès des autorités et acteurs sénégalais, qui est attendu du Consultant. Il est attendu des Consultants de mettre en œuvre une démarche collaborative tout au long du processus. Ceci devra être décrit en détail dans les offres techniques.

Les livrables spécifiques sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Calendrier indicatif des étapes et des livrables à soumettre :

Phases de l’appui et livrables attendus	Semaine
Phase de démarrage : réunion téléphonique de démarrage avec la DEEC et la coordonnatrice régionale Sahel Adapt’Action; revue documentaire préliminaire, planification des missions → <b>Livable L1 : rapport de démarrage</b>	S1-4
SO1 – Appuyer l’élaboration du cadre logique, du cadre de suivi, des indicateurs et des documents de référence dans chaque secteur, au niveau transversal et au niveau national → <b>Livable L2 : reformulation des stratégies de réponse définies dans les CDN sous la forme de cadres logiques sectoriels et agrégé</b> → <b>Livable L3 : manuel de cadrage du SSE national de la CDN adaptation</b> → <b>Livable L4 : cadre de suivi harmonisé au niveau sectoriel et agrégé, incluant les indicateurs sélectionnés, les fiches</b>	S5-20

<b>métadonnées, le modèle de collecte des indicateurs et outils d'agrégation des informations sectorielles</b>	
<b>SO2– Accompagner une phase de test à la fois pour tester les templates et les échanges de données ainsi qu'appuyer l'élaboration d'un premier reporting (rapport) pilote</b>  → <b>Livrable L5 : Rapport de la phase de test et outils (livrable 4) mis à jour en conséquence</b>	S21-30
<b>SO3– Sensibiliser pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique via une communication et/ou un partage de connaissance sur la mise en œuvre du système national de suivi et évaluation de la CDN.</b>  → <b>Livrables de communication : bibliothèque de photographie (L6), Un article/interview pour publication web (L7), un document didactique de 4 pages pour valoriser l'appui – format numérique et 200 exemplaires papier (L8) et une Infographie (L9)</b> → <b>Livrable L10 : Rapport de capitalisation opérationnelle de la mise en œuvre de l'appui</b>	S5-32
<b>SO transversal – Accompagner la DEEC dans le renforcement des capacités de ses équipes et des ministères sectoriels en matière de SSE et d'adaptation au changement climatique (ACC) tout au long de ce processus</b>  → <b>Livrable L11 : Rapport sur la démarche de renforcement des capacités mise en œuvre et des besoins persistants en renforcement et appuis.</b>	S1-S32

#### **Processus de soumission et de validation des rapports et livrables**

L'ensemble des rapports et livrables sera envoyé par voie électronique (e-mail) et de manière simultanée aux autorités sénégalaises et à Expertise France.

#### **5. LANGUE DE TRAVAIL**

La langue des documents, livrables et documents à produire dans le cadre de la présente prestation sera la **langue française**.

La maîtrise de la langue française par l'équipe d'experts est donc impérative.

#### **6. PROFIL DES EXPERTS REQUIS**

Le rôle des experts dans l'exécution du marché est crucial.

L'équipe devra se composer de trois experts, un expert international et deux experts nationaux.

Le Chef de mission sera le principal interlocuteur des autorités afin de les accompagner dans la définition précise de leurs besoins. Il devra notamment cadrer et orienter les activités et le travail des experts nationaux

en fonction des besoins identifiés. Le Chef de mission sera également le principal interlocuteur d'Expertise France : il devra relire, valider, compiler et consolider les productions avant de soumettre les livrables à Expertise France.

Ces termes de référence définissent donc les profils requis a minima.

Le Consultant devra fournir une déclaration d'exclusivité et de disponibilité pour les profils requis.

S'il le juge nécessaire le Consultant pourra également proposer une liste d'expertise additionnelle, par rapport aux profils présentés dans le tableau ci-dessous et détaillés ci-après, en la justifiant.

N°	Catégorie	Expertise
1	Senior <sup>8</sup> international	Spécialiste en Gouvernance Climat, appui institutionnel et suivi-évaluation (Chef de mission)
2 et 3	Seniors nationaux – 2 consultants	Spécialistes en développement institutionnel, adaptation au changement climatique et suivi-évaluation

### 6.1 Chef de mission – Spécialiste Gouvernance Climat, appui institutionnel et suivi-évaluation (Expert 1, Senior International)

#### Qualifications et compétences :

- Master ou équivalent dans le domaine des Sciences Politiques ou Sociales, Environnement, Economie, Agriculture, (BAC + 5) ;
- Très bonne connaissance de la CCNUCC, des enjeux d'adaptation, de ses documents cadres (Communication nationale, CDN, PNA) ;
- Excellente maîtrise des questions de suivi-évaluation de projets et programmes environnementaux/climat dans les pays Africains ;
- Capacité démontrée en facilitation de processus multi-acteurs au niveau national et décentralisé ;
- Capacité démontrée dans l'animation d'ateliers de concertation multi-acteurs en Afrique ;
- Excellentes capacités d'écoute, de synthèse et d'animation ;
- Parfaite maîtrise orale et écrite du français.

#### Expériences professionnelles :

- Un minimum de 10 ans d'expérience dans des initiatives de renforcement des capacités en changements climatiques, environnement ;
- Un minimum de 10 ans d'expérience en renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles dans des pays ouest-africains ;
- Plusieurs expériences dans la conduite de missions de suivi et d'évaluation de projets et programmes en lien avec le changement climatique ;
- Plusieurs expériences de conception et mise en place de systèmes de suivi-évaluation, si possible dans le domaine de l'environnement/ du climat.

---

<sup>8</sup> Senior = minimum 10 années d'expérience professionnelle pertinente

Pour le Chef de mission, deux contacts de référence devront être communiqués, et Expertise France se réserve le droit d'organiser un entretien avec le Chef de mission, préalablement à l'attribution du marché, dans le cadre et au cours du processus d'évaluation.

## **6.2 Spécialistes en développement institutionnel, adaptation au changement climatique et suivi-évaluation (Experts 2 et 3, Senior national)**

Les profils des deux experts nationaux devront être complémentaires notamment en termes d'expertises sectorielles afin de couvrir les 8 secteurs de la CDN.

Ils travailleront sous la supervision du chef d'équipe et assureront le lien local avec les institutions impliquées dans le processus de consultation qui sera mené. Ils coordonneront la préparation des missions et des ateliers de consultation, en assurant notamment les prises de rendez-vous et les aspects logistiques. Ils apporteront leur connaissance fine des institutions sénégalaises et des systèmes de suivi-évaluation actuellement en place dans ces institutions.

### **Qualifications et compétences :**

- Master ou équivalent dans le domaine des Sciences Politiques ou Sociales, Environnement (BAC + 5)
- Très bonne connaissance de la CCNUCC, des enjeux d'adaptation, de ses documents cadres (Communication nationale, NDC, PNA) et du processus d'élaboration de ces documents au Sénégal ;
- Excellente connaissance des institutions nationales et régionales sénégalaises, en particulier le ministère de l'environnement et les ministères sectoriels prioritaires de la CDN ;
- Capacité démontrée dans la facilitation et la préparation de réunions de travail et de concertation avec des acteurs institutionnels au Sénégal;
- Expertise sectorielle démontrée parmi s les 8 secteurs de concentration de la CDN ;
- Connaissance du dispositif national de planification ;
- Très bonnes capacités d'analyse et de rédaction en français.

### **Expériences professionnelles :**

- Un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle ;
- Un minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine du changement climatique au Sénégal;
- Un minimum de 5 ans d'expérience dans des initiatives de renforcement des capacités en changements climatiques, environnement au Sénégal
- Capacité démontrée en formation et en facilitation de processus multi-acteurs au Sénégal
- Expérience avérée dans le domaine du suivi-évaluation dans le domaine des changements climatiques / environnement.

Pour les deux experts nationaux, un contact de référence devra également être communiqué.

## 7. CALENDRIER ET PILOTAGE DE LA PRESTATION

### 7.1 Calendrier prévisionnel de la mission

La prestation démarrera dès notification du contrat et s'étalera sur une période de 8 mois.

Une réunion de cadrage aura lieu par téléphone ou visio-conférence.

L'objectif de cette réunion qu'un programme de travail actualisé soit arrêté et qu'un calendrier global d'exécution (précisant les dates de remise des livrables et leur nature exacte) soit ensuite consolidé par le Consultant. Le Consultant transmettra ce programme et calendrier dans un délai de 10 jours suivant cette réunion pour commentaires puis validation.

Des réunions techniques de suivi et ateliers pourront être organisées au cours de la prestation. Le Consultant transmettra les compte-rendu de ces réunions et ateliers dans un délai d'une semaine pour commentaires puis validation.

### 7.2 Suivi des prestations / relations avec le prestataire

Les autorités sénégalaises ont désigné un référent technique pour le suivi de cette prestation, dont les coordonnées seront transmises au Consultant après l'attribution du marché.

De même, les coordonnées du de la Coordinatrice régionale Sahel de la Facilité Adapt'Action (représentante Expertise France et l'AFD) seront également communiquées au Consultant.

Le suivi contractuel, administratif et financier de la prestation sera de la responsabilité d'Expertise France qui pourra, à tout moment, s'informer auprès du Consultant du bon déroulement de la prestation.

## 8. VISIBILITE & COMMUNICATION

En termes de visibilité, le Consultant devra s'assurer d'intégrer dans l'ensemble de ses livrables et notamment ses rapports le sigle de la Facilité Adapt'Action ainsi que ceux de l'AFD et d'Expertise France ainsi que ceux du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (qui lui seront communiqués, une fois le marché attribué).

Les livrables produits par le Consultant pourront être utilisés à des fins de communication externe.

## 9. EVALUATION

Expertise France pourra prévoir des activités de suivi-évaluation de la prestation au cours ou à la suite de sa réalisation.

## 10. BUDGET DE LA PRESTATION

Le nombre d'hommes-jours proposé, sa cohérence avec la méthodologie proposée et le chronogramme d'intervention des différents experts figureront parmi les critères clés qui seront retenus pour l'évaluation des offres technique et financière des soumissionnaires.

Le budget total de la consultation doit être inférieur à **150 000 EUR**. Le budget total sera calculé en additionnant le coût de l'expertise (hors taxes) et les frais de transport, de séjour et autres (taxes comprises). Ce budget doit couvrir tous les frais liés, y compris les honoraires des experts, les frais de séjour et de voyage (locaux et internationaux), les frais liés à l'organisation des ateliers (pauses café, déjeuner, location de salle, photographies, prise en charge des frais de transport et/ou d'hébergement des participants selon le Protocole d'accord sur l'harmonisation des coûts locaux appliqués par le Groupe de coordination générale des PTF (G50) au Sénégal) et les coûts des activités de visibilité et de communication (notamment les coûts d'impression).